



Publié le 28/04/2025

DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Réf. : P122_2025

Date : 18/04/2025

OBJET : Signature de la charte des 7 engagements pour une route plus sûre

Exposé

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail : 440 personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail en 2023. Dans la Manche, le risque routier professionnel représente en moyenne 170 accidents et 10 tués par an. Les accidents de la route se traduisent, chaque année en France, par plus de 5 millions de journées de travail perdues.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin est impliquée, notamment via le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), dans une démarche proactive visant à renforcer la sécurité routière sur le Cotentin. Elle a ainsi proposé de positionner cette thématique comme l'un des axes de travail de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022-2026 du Cotentin, puis a mis en place, en 2024, un groupe de travail partenarial spécifique co-piloté avec les services de l'État.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin souhaite désormais afficher auprès de ses agents, de ses partenaires et du grand public sa volonté de travailler en tant qu'employeur à la réduction du risque routier professionnel et pour ce faire propose de répondre favorablement à l'appel national des employeurs en faveur de la sécurité routière.

A ce jour dans la Manche, 28 employeurs (entreprises de travaux publics, établissements de santé, services d'aide à domicile,...) sont signataires de la « charte des 7 engagements pour une route plus sûre » mise en place par la Délégation à la sécurité routière. Considérant que les acteurs publics ont un rôle à jouer en se montrant exemplaires en la matière, elle souhaite à son tour rejoindre cet appel national et le porter sur le territoire du Cotentin.

Par cette signature, elle s'engagera donc à agir sur les facteurs majeurs d'accidentalité routière (téléphone, alcool, équipements de sécurité, vitesse, fatigue) et sur la formation des agents à la sécurité routière, diffusant ainsi une culture de la sécurité routière au sein de ses services.

Par ces motifs, la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2025_004 du 13 mars 2025 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n°DEL2022_030 du 5 avril 2022 portant approbation de la 1^{ère} stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du Cotentin,

Décide

- **D'engager** la Communauté d'Agglomération du Cotentin à rejoindre l'Appel national des employeurs en faveur de la sécurité routière,
- **De préciser** que cet engagement est sans incidence financière,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

La Présidente,

Christèle CASTELEIN

7 engagements pour une route plus sûre

Les employeurs s'engagent pour la sécurité routière de leurs salariés

NOS 7 ENGAGEMENTS +



Nous limitons aux cas d'urgence les **conversations téléphoniques** au volant



Nous prescrivons la **sobriété** sur la route



Nous exigeons le port de la **ceinture de sécurité**



Nous n'acceptons pas le **dépassement des vitesses autorisées**



Nous intégrons des **moments de repos** dans le calcul des temps de trajet



Nous favorisons la **formation** à la sécurité routière



Nous encourageons les **conducteurs de deux-roues motorisés** et les **cyclistes** à mieux s'équiper

Vous aussi, signez les 7 engagements + sur
securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

#EmployeursEngagés
#SécuritéRoutièreAuTravail